

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Conseil municipal 24 février 2017 Débat d'Orientation Budgétaire

Les données du Débat d'Orientation Budgétaire appellent plusieurs remarques.

- La baisse des dotations de l'Etat se poursuit et touche notre commune. D'un côté, nous allons perdre plus de 450 000 € de Dotation Globale de Fonctionnement, dont 385 000 de contribution au redressement des finances publiques, le reste de la baisse étant mécaniquement lié à la baisse du nombre d'habitants. De l'autre côté, en raison des difficultés sociales qui sont celles de notre commune, nous allons toucher 271 000 euros de plus en Dotation de Solidarité Urbaine. $385\ 000 - 271\ 000$: la différence entre les deux est tout de même de **114 000 euros**. Depuis 2013, c'est 700 000 euros de manque à gagner pour notre commune. Le dogme de la baisse des dépenses publiques fragilise, année après année, les collectivités locales.

114 000 euros, ce n'est pas rien, surtout quand on observe que les charges de fonctionnement progressent... Je ne fais que lire votre tableau qui se trouve page 21 de votre document : les charges de fonctionnement étaient de 36,8 millions d'euros en 2015, elles devraient s'établir à 37,25 millions d'euros en 2016, soit **450 000 euros d'augmentation des charges de fonctionnement** de notre commune.

- En analysant les données fournies pour notre commune, on s'aperçoit que, contrairement à la communication municipale qui présente Hénin-Beaumont comme « *une ville qui attire* », notre commune perd des habitants. En 2014, la ville comptait 27 341 habitants. Au 1^{er} janvier 2017, elle en compte 26 922. **Notre ville a perdu 400 habitants depuis votre arrivée au pouvoir**. On ne peut pas tout à fait dire qu'elle attire... Et ce n'est pas la méchante opposition ou la méchante presse qui le dit, c'est l'INSEE.

- Vous vous félicitez de la baisse du nombre des agents, passés de 830 au 1^{er} janvier 2014 à 793 au 1^{er} janvier 2017. Effectivement, c'est 37 agents de moins. Mais la masse salariale n'a cessé d'augmenter et nous attendons de voir les chiffres du Compte Administratif 2016.

Pour l'instant, vous nous dites page 22 que les charges de personnel sont moindres que prévu ; vous aviez prévu 24,45 millions d'euros et elles s'établiraient à 23,99 millions. Mais elles étaient de 22,59 millions au compte administratif 2015. En fait, les dépenses de personnel ont augmenté de 1,4 millions d'euros.

Par ailleurs, le tableau que vous nous présentez soulève des interrogations : le nombre d'intervenants est passé de 46 à 3. C'est une baisse énorme. De quels intervenants s'agit-il ?

GROUPE AGISSONS UNIS POUR HÉNIN-BEAUMONT



Conseil municipal

24 février 2017

Débat d'Orientation Budgétaire

Au 1^{er} janvier 2014, la commune employait 5 personnes en CUI et 41 en emploi d'avenir. Elle en emploie actuellement 30 en CUI et 29 en emploi d'avenir.

Qui dit contrat aidé, dit obligations : pour les 2 dispositifs, il faut désigner un tuteur et prévoir des actions d'accompagnement et de formations. Pour l'emploi d'avenir, cette obligation est contrôlée par la Mission Locale qui assure un suivi des jeunes placés. Pour le CUI - CAE, Pôle Emploi ou Cap Emploi conditionnent l'ouverture du contrat et les demandes de renouvellement à la création et la réalisation de ces mêmes actions.

Il serait intéressant d'en savoir plus sur l'insertion professionnelle des jeunes employés en CUI ou en emplois d'avenir dans notre commune. Avez-vous des chiffres là-dessus ? Que deviennent-ils à l'issue de leur contrat aidé ?

- Sur la dette, peut-on se réjouir quand notre ville est endettée à hauteur de 40 millions d'euros ? Grâce au fonds de soutien aux collectivités ayant souscrit des emprunts toxiques mis en place par le gouvernement, vous avez pu poursuivre l'action entreprise par l'équipe d'Eugène Binaise et renégocier avec les créanciers, mais vous avez dû souscrire de nouveaux emprunts. Si on résume, notre ville est plus endettée qu'avant, mais elle est mieux endettée. Je ne sais pas s'il faut vraiment se réjouir...

- Vous annoncez pour finir étudier la possibilité d'une baisse du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de 1 à 3 %. Nous vous le demandons dès l'année dernière. Le taux de la taxe foncière est aujourd'hui difficilement supportable pour les contribuables de notre commune. Notre ville perd des habitants. Le taux de la taxe foncière est rédhibitoire pour les nouveaux acquéreurs et explique, pour partie, les ventes de biens immobiliers sur notre commune. Si baisse il y a, elle ne doit pas être cosmétique, mais doit se voir sur la feuille d'impôt des contribuables que nous sommes. Notre groupe plaide pour une baisse réelle et sensible de la taxe foncière.

David NOËL